

PLAN QUADRIENNAL

DE

PARTENARIAT

ENTRE

LA FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE CONTACT

et

L'ETAT DECONCENTRE et les COLLECTIVITES LOCALES

Au Profit des Ligues de Kick et de Thaï de la Fédération

Période 09/2008 – 09/2012

Introduction

Dans le cadre de la restructuration des disciplines pugilistiques sur le territoire national, la création d'une Fédération permettant la mutualisation des différents moyens est apparue comme une évidence.

Cette fédération a pour vocation d'améliorer le développement et la promotion des activités pugilistiques relevant de sa délégation ainsi que le soutien aux Ligues et clubs affiliés.

Les Ligues de par leur implantation locale doivent bénéficier des mêmes « avantages » liés aux conventions d'objectifs que les structures Nationales. Il est donc devenu nécessaire que la

nouvelle Direction Technique Nationale se mettent au service des territoires et propose un plan local de développement pour les quatre années de l'Olympiade à venir.

Pour valider cette politique la DTN se déplacera auprès des Présidents de Ligue en vue d'évaluer les besoins de mise en place des politiques évoquées et rédigera les accords financiers avec l'État déconcentré et les collectivités locales suivant la répartition suivante :
État déconcentré (CNDS-CRDS) : Compétitions et aides aux déplacements. Financement des emplois aidés.

Conseil Régionaux : Achat de matériel pédagogique, achat d'équipements (rings, casques, protections et gants). Financement des formations. Financement des emplois aidés.

Conseils Généraux : Aides au fonctionnement des Ligues. Aides à la communication des Ligues.

Saison 2008/2009 (A1)

A/ La formation des éducateurs

La FFSC, conscient de la difficulté des Ligues à former des moniteurs fédéraux s'engage à régulariser les diplômes existants après vérification des pièces administratives réglementaires et après avoir satisfait à un test de positionnement.

De plus, le coût des inscriptions au diplôme de moniteur fédéral (de 380 euros à 500€ /stagiaire) sera intégralement supporté par les fonds apportés par la FFSC suite aux missions locales de la DTN.

D'après les Président de Ligue, pour la saison 2008/2009, cela se traduit de la manière suivante :

- Régularisation des moniteurs existants : 12 stagiaires x 380 = 4560 euros (minimum)
- Formation des nouveaux moniteurs : 10 stagiaires x 380 = 3800 euros (minimum)

La FFSC soutient donc la Ligue à hauteur de 8360 euros dans la formation des éducateurs bénévoles pour cette première saison et participe donc à la promotion et au développement des activités . Ces fonds seront issus de la réalisation des objectifs locaux atteints par la DTN.

La formation des nouveaux moniteurs s'effectuera par correspondance (internet) et avec le soutien du responsable formation des la Ligues de septembre 2008 à janvier 2009. La certification étant du ressort de la DTN de la FFSC, un membre de la DTN se déplacera courant janvier 2009 pour cette validation. Le billet d'avion A/R du cadre est à la charge de la FFSC alors que les frais (hébergement, alimentation, etc.) sont à la charge des la Ligues.

Pour ce faire la DTN apportera son concours à l'obtention de crédit de formation auprès des Conseils Régionaux territorialement compétents.

Dans un second temps, il sera porté une attention particulière au dossier de demande de validation du BPJEPS « activités pugilistiques » mention Kick Boxing ou /et Muay-Thai par validation des acquis de l'expérience (VAE).

B/ Soutien aux compétiteurs

Pour la durée de ce plan quadriennal, le Président de la FFSC souhaite apporter une aide importante aux combattants de niveau classe A venant des Ligues des territoires d'outre mer. Cette aide se matérialise, lorsque ces combattants sont finalistes des championnats de France, par une participation aux frais d'hébergement sur le continent à hauteur de 50% des frais engagés durant la période de compétition.

Les moyens seront dégagés sur les fonds de la Convention d'Objectifs de la Fédération.

C/ Moyens Matériels

2 types de matériels sont indispensables au bon développement des Ligues et à la promotion de l'activité :

- Matériel pédagogique pour les enfants, représenté par 20 paires de gants, 20 paires de protèges tibia et 20 casques.
- Matériel de compétition : Un ring homologué multiboxe avec sa remorque pour faciliter son transport.

Le financement de ces matériels doit être pris en charge par la Ligue et ses partenaires institutionnels (Conseil régional, DRJS, Conseil général etc.).La DTN pilotera ces financements.

D/ Organisation d'une compétition internationale

La FFSC collabore avec des chaînes de télévision (Canal+, Eurosport, Orange TV etc.) qui pourraient se déplacer sur un des événements supervisés et soutenus par les Ligues. Un calendrier exhaustif des manifestations sera établi par la DTN et proposé aux chaînes précitées en vue d'obtenir aux profit des organisateurs la prise en charge des productions.

E / Evaluation de la saison 2008/2009

Comme pour toutes démarches partenariales, il est indispensable de placer des indicateurs afin d'évaluer l'action mise en œuvre par les différents partenaires.

Pour la FFSC : Nombre de moniteurs formés et validés

Pour la Ligue : Nombre de licenciés, de clubs et de compétiteurs classe A finalistes

Pour les partenaires institutionnels : Acquisition des matériels pour la Ligue et bilan de la compétition internationale.

Saison 2009/2010 (A2)

A/ La formation des éducateurs

- Un éducateur en formation continue au BPJEPS Muay-Thai. Afin de réduire les coûts, les UC transversales peuvent être passées dans les différents CREPS nationaux . Le stagiaire BPJEPS se déplacerait uniquement pour les UC spécifiques. Il faut utiliser les différentes aides au financement des formations professionnalisantes en relation avec les partenaires institutionnels. Cette mission serait à la charge de la DTN.
- Le stagiaire BP devra contextualiser et formaliser un projet pédagogique sur le développement de l'activité en milieu scolaire et périscolaire qu'il mettra en œuvre en saison A3.
- Formation de 4 juges/arbitres internationaux. Les coûts d'inscription au stage sont à la charge de la FFSC.

B/ Promotion et développement de l'activité

- La formation des éducateurs effectuée la saison dernière permettra de développer des projets éducatifs et pédagogiques auprès des féminines et des jeunes de tout horizon social en essayant de favoriser la mixité sociale dans les actions menées.
- Communiquer sur ces actions par les vecteurs institutionnels (Femme et Sport, Fais Nous Rêver, etc.) ainsi que par les différents médias. Cette communication est indispensable pour démontrer les valeurs éducatives de notre sport et sortir ainsi de la stigmatisation et la marginalisation.

C/ Soutien aux compétiteurs

Le soutien aux compétiteurs de niveau classe A, qualifiés pour les finales du championnat de France est réitéré dans les mêmes conditions que la saison précédente.

D/ Organisation d'une compétition internationale

En fonction du bilan des organisations de la saison précédente. La Fédération engagera le lancement d'une compétition Internationale de grande envergure. L'objectif sera avant tout de mettre en avant les compétiteurs français de Kick et/ou de Thaï qui auront réussi une belle saison de combats. Il est prévu de les confronter aux meilleurs étrangers dans le cadre de la Ligue Pro de la FFSC DA.

E/ Evaluation saison A2

- Evaluation des potentialités du projet pédagogique du BP
- Réussite à l'examen du stagiaire BPJEPS
- Nombre de club, licenciés (notamment enfants et féminines)
- Résultat aux compétitions
- Nombre de juges/arbitres internationaux validés

- Bilan de la compétition internationale

SAISON 2010/2011

A/ Formation des éducateurs

- Reprise de la formation des moniteurs fédéraux par correspondance avec certification de la DTN en janvier 2011. Les titulaires du BPJEPS aideront les stagiaires de leur Ligue au cours de la formation par correspondance et assisteront le cadre de la DTN pour la certification.
- Pour cette saison, les stagiaires sont également exonérées des frais d'inscription. Les éventuelles vacances pour les titulaires du BPJEPS sont à la charge de la Ligue de même que les frais inhérents au déplacement du cadre de la DTN.
- Formation et certification des juges/arbitres régionaux effectuées par les juges/arbitres internationaux formés au cours de la saison précédente.

B/ Promotion et développement de l'activité

- Mise en place du projet pédagogique du nouveau titulaire du BPJEPS Muay-Thai.
- Renouvellement du matériel pédagogique de la Ligue.
- Accentuer le travail sur les public enfants et féminines.
- Mise en place d'une compétition « Koala » (5-7 ans).

C/ Soutien aux compétiteurs

Le soutien aux compétiteurs de niveau classe A, qualifiés pour les finales du championnat de France est réitéré dans les mêmes conditions que la saison précédente.

D/ Organisation d'une compétition internationale

Officialisation de la compétition mise en place comme une étape obligatoire de la Ligue Professionnelle.

E/ Evaluation saison A3

- Bilan du projet pédagogique et éducatif.
- Nombre de moniteurs certifiés et de juges/arbitres régionaux.
- Résultat aux différentes compétitions (classe A, et Koala).
- Evolution des licenciés (notamment par catégorie).
- Financement pour le renouvellement du matériel pédagogique.

SAISON 2011/2012 (A4)

A/ Formation des éducateurs

Formation d'un éducateur au DEJEPS soit par la voie de la formation continue ou de la VAE avec pour objectif la création d'un emploi tremplin et la fonction de Conseiller Technique de Ligue (CTL).

En qualité de CTL, cet éducateur pourra former et certifier les licenciés souhaitant devenir des éducateurs bénévoles (dérogation de la DTN).

B/ Promotion et développement de l'activité

- Préparation, par les cadres de la Ligue, d'un projet de développement et de promotion de l'activité pour la prochaine olympiade (2012-2016).
- Analyse des besoins matériels et demande en conséquence pour la prochaine olympiade.

C/ Soutien aux compétiteurs

Le soutien aux compétiteurs de niveau classe A, qualifiés pour les finales du championnat de France est réitéré dans les mêmes conditions que la saison précédente.

D/ Organisation d'une compétition internationale

Intégration dans le circuit de la Ligue professionnelle de la FFSC.

E / Evaluation de la saison (A4)

- Formation d'un DEJEPS.
- Création du poste de CTL.
- Proposition d'un nouveau projet de développement.

Conclusion

Afin d'aider au développement des Ligues, la FFSC souhaite s'impliquer de manière conséquente tant sur les plans administratifs, financiers que sportifs.

Cette implication se traduit notamment par le soutien aux Ligues durant 2 ans via un membre de la DTN par discipline dont la mission sera de coordonner administrativement, par l'exonération des frais d'inscription au brevet de moniteur fédéral durant les 4 ans de ce plan, le soutien des compétiteurs classe A et la mise en place d'une compétition internationale.

En espérant que ce plan quadriennal reçoive l'approbation et le soutien des partenaires institutionnels, nous débutons d'ores et déjà les démarches de certification des anciens moniteurs.

Le Président de la FFSC
Denis Marie CINTURA

Le Directeur Technique National
Jean-Michel REYMOND